Académie d'Alsace
des sciences, lettres et arts
CONFÉRENCE NATIONALE DES ACADÉMIES / INSTITUT DE FRANCE

RESTITUTION DE L'AGORA DU 10 AVRIL 2026

par Cécile Modanese, membre de l'Académie d'Alsace



Patrimoine, transition écologique et gouvernance collective

Vers un changement de paradigme pour une acceptation sociale partagée du patrimoine

L'acceptation sociale du patrimoine comme enjeu d'investissement intellectuel, humain et financier constitue aujourd'hui un enjeu majeur des politiques culturelles et territoriales. Cette réflexion est au cœur de travaux conduits par l'Académie d'Alsace des sciences, lettres et arts, dont la démarche s'inscrit dans une dynamique engagée depuis 2019 autour du patrimoine régional.

Les échanges de l'Agora du 10 avril 2026, à la Bibliothèque humaniste de Sélestat, convergent autour d'une idée centrale : **le patrimoine ne peut plus être pensé comme un ensemble figé d'objets à conserver, mais comme un système vivant, évolutif et profondément lié aux transformations sociales, écologiques, économiques et démocratiques contemporaines. Il apparaît ainsi comme un espace privilégié pour inventer de nouvelles formes de responsabilité collective.**

À travers les questions de transition écologique, de financement, de participation citoyenne et de droits culturels, les intervenants ont mis en évidence une évolution profonde du regard porté sur le patrimoine.

L'élargissement progressif de la définition du patrimoine, passant des monuments exceptionnels et prestigieux à un patrimoine du quotidien, industriel ou rural, incluant les paysages et ouvert à une diversité de communautés et de mémoires, suppose une évolution des modèles de politiques publiques et un décloisonnement de sa prise en charge. L'émergence de la notion de matrimoine est significative de l'invisibilisation d'une mémoire, qui peut s'étendre à des groupes sociaux et minorités.

En 2019, l'Académie d'Alsace, sollicitée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), s'était engagée dans un chantier autour du patrimoine castral. Son rôle était d'apporter des bases scientifiques et conceptuelles à un projet public de réenchantement de ce patrimoine, mobilisant l'artiste international John Howe. Agoras publiques de 2019 à 2020, enquêtes et entretiens ont permis la rédaction d'un rapport remarqué, publié en 2021 et largement diffusé. La politique de la CeA « Les Portes du Temps » menée depuis 2021 trouve sa genèse dans ces travaux.

Afin de prolonger ses réflexions, l'Académie d'Alsace a fait évoluer ce groupe de travail en un chantier autour du patrimoine, terminologie retenue comprenant l'ensemble des champs patrimoniaux : patrimoine religieux et castral certes, mais aussi, patrimoine industriel, vernaculaire, paysages, immatériel, habitat rural et bien d'autres encore.

Vers un observatoire régional des politiques du patrimoine ?

Après avoir mené la réflexion interne au groupe de travail, l'Académie d'Alsace a souhaité **créer un lieu d'échanges et de réflexions autour des patrimoines.** Ces travaux ont abouti, le 10 avril 2026, à l'organisation d'une agora publique consacrée aux patrimoines en Alsace et à leur acceptabilité sociale. Ouverte à un public large et réunissant environ cinquantaine de participants, cette rencontre associait acteurs institutionnels, représentants associatifs, guides-conférenciers, étudiants, chercheurs et professionnels du patrimoine. La journée était structurée autour de trois tables rondes thématiques complémentaires.

Les intervenants réunis reflétaient volontairement une diversité géographique, disciplinaire et générationnelle destinée à nourrir un renouvellement du regard porté sur les patrimoines. La dimension comparative s'est révélée comme un élément structurant des débats. La France révèle un modèle fortement marqué par la centralité de l'État et une tradition d'intervention publique ancienne, complétée par une implication substantielle des collectivités territoriales. L'Allemagne se caractérise davantage par une territorialisation des responsabilités confiées aux Länder et aux communes, associée à une culture de fondations et de participation civique particulièrement affirmée. La Suisse, quant à elle, illustre une logique de subsidiarité avancée dans laquelle financements publics locaux, la démocratie participative, le mécénat et l'implication citoyenne se combinent étroitement. L'intérêt de cette comparaison résidait dans la mise en évidence de modalités différenciées de gouvernance patrimoniale et des financements qui les sous-tendent.

La première table ronde a exploré les enjeux de réhabilitation, d'évolution du patrimoine bâti et paysager dans le contexte de la transition écologique. Elle rassemblait autour de l'architecte et élu colmarien Michel Spitz, discutant, Pierre Dufour, architecte en chef des Monuments Historiques du Bas-Rhin, enseignant à l'école d'architecture de Paris-Est et Clermont-Ferrand, et Simon Metz, architecte paysagiste, enseignant à l'école d'architecture de Nancy.

La deuxième a comparé les approches financières et à travers cela les gouvernances autour des patrimoines. Elle a réuni autour du directeur d'Archéologie Alsace Matthieu Fuchs, Bertram Jenisch, œuvrant au service du patrimoine de Bade-Wurtemberg comme adjoint au chef du pôle archéologie médiévale, Thiebault Repond, conservateur responsable de la sauvegarde, direction des monuments et des sites du canton de Vaud, ainsi que Claude Gasser, délégué régional adjoint de la Fondation du Patrimoine Alsace.

Enfin **la troisième explorait les droits culturels et les perspectives d'un patrimoine partagé.** Animée par l'historienne Cécile Modanese, elle a rassemblé Émilie Lhoste, cheffe de projet Ville d'art et d'histoire pour la métropole de Rouen labellisée Ville d'art et d'histoire, Michael Roy, chargé de mission Droits culturels et développement territorial à l'association Tôt ou T'art, réseau culturel solidaire, ainsi que Julie Verlaine, spécialiste des questions de matrimoine.

Cette organisation en tables rondes, animées par des membres de l'Académie d'Alsace et largement ouvertes vers les participants, a favorisé une confrontation raisonnée des expériences et des modèles. Comme l'ébauche de ce que pourrait être un Observatoire régional des politiques du patrimoine.

Trois thématiques se sont dégagées au cours des échanges.

Le patrimoine du quotidien en péril

Les échanges ont conduit à formuler plusieurs constats majeurs. Le premier concerne l'identification d'un péril différencié affectant les patrimoines. Les débats ont montré qu'il convient de distinguer les patrimoines emblématiques du patrimoine ordinaire ou du quotidien. Les monuments fortement identifiés, tels que Notre-Dame de Paris, la cathédrale de Fribourg ou les châteaux forts, bénéficient d'une reconnaissance symbolique, politique et financière importante. Soutenus par les institutions publiques, les fondations et les dispositifs de mécénat, ils ne constituent pas nécessairement les patrimoines les plus vulnérables.

À l'inverse, **les patrimoines du quotidien apparaissent plus fragiles et souvent insuffisamment reconnus.** Il s'agit de maisons ordinaires, d'ensembles urbains modestes, de paysages agricoles ou viticoles et d'éléments vernaculaires rarement protégés au titre des dispositifs classiques. **Cette invisibilisation concerne aussi bien les politiques publiques que les représentations sociales locales.** Les paysages agricoles et viticoles ont particulièrement retenu l'attention en raison des effets conjoints du changement climatique, des mutations économiques et des difficultés de transmission intergénérationnelle. Les friches issues de certaines cultures, notamment du tabac, ainsi que la régression de paysages viticoles historiquement structurants ont illustré cette vulnérabilité. **Le paysage viticole alsacien constitue un exemple emblématique de cette évolution.** Simon Metz souligne qu'il ne correspond pas aux catégories patrimoniales traditionnelles, alors même qu'il structure profondément l'identité territoriale, économique et culturelle

de l'Alsace. Le patrimoine devient ainsi un environnement vécu plutôt qu'un simple objet monumental. Dans le contexte français, **les plans locaux d'urbanisme apparaissent comme des instruments essentiels pour intégrer ces patrimoines dans les stratégies de protection territoriale.**

L'investissement dans le patrimoine menacé par des croyances fortes

Les discussions ont mis en lumière les tensions opposant patrimoine et convictions contemporaines. Une première ligne de conflit concerne les enjeux environnementaux. Certains discours écologistes tendent à considérer le patrimoine comme un obstacle à la transition énergétique, notamment lorsqu'il limite l'installation d'équipements techniques ou l'application de solutions standardisées d'isolation. Cette représentation a été soumise à une critique argumentée soulignant **les limites d'une approche strictement performantielle de l'évaluation énergétique et environnementale**. Les réglementations appliquées de manière indifférenciée aux bâtiments anciens et aux constructions neuves négligent souvent la durabilité intrinsèque du bâti historique, son coût carbone déjà amorti et sa remarquable capacité d'adaptation au temps long. Les intervenants invitent à **penser la transition écologique moins comme une logique technicienne que comme une culture du soin portée sur les territoires et les édifices.** Dans cette perspective, plusieurs intervenants ont défendu une approche fondée sur la réhabilitation plutôt que sur la démolition et la reconstruction systématiques. Les bâtiments anciens sont présentés non comme des contraintes mais comme des ressources susceptibles d'alimenter des modèles plus sobres de développement territorial sur le temps long. Leur adaptabilité, leur capacité de transformation et l'usage fréquent de matériaux locaux plaident en faveur d'**une culture du réemploi et de l'entretien progressif**. Cette orientation rejoint une critique plus large de la standardisation architecturale contemporaine, accusée de produire une banalisation des paysages et une perte de singularité des communautés patrimoniales.

Une autre tension récurrente concerne la représentation du patrimoine comme frein au développement économique. Les échanges ont confronté cette perception aux données économiques disponibles, lesquelles, malgré des variations méthodologiques importantes, convergent vers **la reconnaissance d'effets économiques positifs liés à l'investissement patrimonial**. Les retombées estimées varient selon les études, allant d'un ratio de 1 à 7 jusqu'à 1 à 21 lorsque les effets indirects sont pris en compte. Ces résultats n'effacent cependant pas les difficultés croissantes du financement public, lesquelles expliquent l'**émergence de modèles hybrides articulant ressources publiques, mécénat et dispositifs fiscaux**. Le label fiscal porté par la Fondation du patrimoine a notamment été évoqué comme un mécanisme favorisant une mobilisation plus large des contributeurs.

Ces mécanismes soulèvent toutefois des interrogations critiques relatives à l'accessibilité des patrimoines financés par l'argent public et aux logiques de rentabilisation qui tendent parfois à orienter les investissements vers les patrimoines les plus compatibles avec les politiques touristiques. Certains intervenants ont évoqué, à propos de cette évolution observable en France comme ailleurs, **une forme de « disneylandisation » du patrimoine**. Cette tendance s'inscrit dans un contexte plus général de **concurrence entre priorités collectives**, dans lequel le patrimoine peut apparaître secondaire face aux besoins liés à la santé ou à l'éducation, nourrissant parfois **une exaspération vis-à-vis des contraintes réglementaires**.

Le patrimoine apparaît ainsi un espace privilégié pour inventer de nouvelles formes de responsabilité collective.

L'approche « à partir du bas » pour une acceptation de la charge patrimoniale

Face à ces tensions, l'agora a souligné l'importance des démarches dites « à partir du bas ». **Les expérimentations locales de petite échelle ont été présentées comme des espaces privilégiés d'innovation, capables de contourner certaines pesanteurs administratives et d'ouvrir des voies nouvelles en matière**

de réhabilitation, de coopération et de financement. Les clubs de mécènes développés par la Fondation du Patrimoine à Strasbourg et dans le sud de l'Alsace illustrent cette logique fondée sur la mutualisation des ressources et la sélection collective des projets. Les démarches menées autour des paysages viticoles d'Andlau furent également mobilisées pour montrer comment des relations de confiance peuvent favoriser l'émergence de solutions adaptées aux contextes locaux.

Cette logique participative concerne aussi la définition même de ce qui mérite reconnaissance patrimoniale. **Les exemples étrangers présentés lors de l'agora témoignent d'une plus grande transparence des critères de sélection.** En Allemagne, l'usage de constats partagés et de grilles d'évaluation favorise la lisibilité des décisions. En Suisse, la mobilisation citoyenne autour des vignobles du Léman a démontré la capacité des habitants à devenir des acteurs centraux de la patrimonialisation. En France, si la protection monument historique conserve une place structurante, l'émergence de dispositifs locaux contribue progressivement à territorialiser les processus de reconnaissance.

Les débats ont enfin insisté sur **le rôle fondamental de la pédagogie et de la concertation.** Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ainsi que le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire apparaissent comme de véritables **laboratoires d'expérimentation démocratique à travers des démarches citoyennes** mise en œuvre dans certaines collectivités pilotes en la matière. L'exemple de Rouen Métropole exprime une volonté forte de faire des droits culturels un levier de cohésion sociale et au service de la démocratie. Les inventaires participatifs et les démarches citoyennes rendent plus explicites les critères de sélection patrimoniale et permettent de **faire émerger des patrimoines longtemps relégués dans l'ombre, qu'il s'agisse de mémoires ouvrières, de minorités ou du matrimoine.**

Le terme matrimoine, réactivé depuis le milieu des années 2000, désigne l'ensemble des biens matériels et immatériels transmis par les femmes. Il permet de révéler les biais historiques de sélection patrimoniale et la domination masculine des récits culturels traditionnels. Sa valorisation opère à trois niveaux : redécouverte des créatrices oubliées (musique, arts plastiques), valorisation des traces du quotidien et des métiers féminins, et dimension institutionnelle (expositions, labels, protection). Là aussi, **les initiatives locales permettent l'écriture d'une mémoire féminine plurielle en dehors des narrations standardisées.**

Ces démarches soulèvent néanmoins des débats lorsqu'elles interrogent les récits nationaux dominants et les principes d'universalité républicaine, rappelant que les patrimoines demeurent indissociables des conflits d'interprétation et des négociations mémorielles. **La question patrimoniale devient ainsi indissociable d'une réflexion plus large sur la démocratie culturelle et sur la capacité des sociétés contemporaines à construire des récits communs dans un contexte de pluralité croissante des mémoires et des identités.**

De la conservation à l'appropriation

En conclusion, la réflexion conduite par l'Académie d'Alsace invite à **dépasser une conception strictement conservatoire du patrimoine**. Celui-ci apparaît désormais comme une construction sociale, politique et culturelle engageant des arbitrages collectifs et des visions concurrentes du monde social. Sa préservation durable ne peut être assurée que s'il est partagé, approprié et reconnu comme porteur de sens par les communautés concernées. Dans cette perspective, **le patrimoine cesse d'être une charge héritée pour devenir un investissement collectif et un choix démocratiquement assumé**.

L'agora d'avril 2026 constitue dès lors moins un aboutissement qu'un appel à renouveler les cadres institutionnels afin de mieux articuler conservation, transition écologique et participation citoyenne dans la construction des patrimoines de demain.

L'Académie d'Alsace remercie chaleureusement le maire de Sélestat, M. Denis Digel, pour sa présence à l'agora et pour l'excellent accueil des services de la commune et ceux de la Bibliothèque humaniste.

Cette restitution a été présentée au colloque des six académies de l'Est qui s'est tenu à Reims le 23 mai 2026 sur le thème « Architecture et patrimoine : quels enjeux pour la restauration ? »